



FORMULAIRE DE DEMANDE

Travaux modifiant l'état ou l'aspect du site
non soumis à procédure d'urbanisme ou autorisation environnementale

Art.L.341-1 CE : « L'inscription entraîne, sur les terrains compris dans les limites fixées par l'arrêté, l'obligation pour les intéressés de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante en ce qui concerne les fonds ruraux et d'entretien en ce qui concerne les constructions sans avoir avisé, quatre mois d'avance, l'administration de leur intention. »

Identité et coordonnées du demandeur

Je suis un particulier : Nom _____ Prénom _____ Adresse _____ _____ Téléphone _____ Adresse mail _____	Je suis une personne morale : Dénomination _____ Raison sociale _____ Représentant de la personne morale : Nom _____ Prénom _____ Téléphone _____ Adresse mail _____
---	---

Le terrain concerné par la demande de travaux

Adresse : _____

Références cadastrales : _____

Superficie de la (des) parcelle(s) concernée(s) : _____

Nature des travaux envisagés

- Coupes et abattages d'arbres ou défrichements non soumis à déclaration d'urbanisme
- Plantations
- Construction de murs de soutènement
- Ouvrages d'infrastructure
- Affouillement ou exhaussement du sol de moins de 2 m ou de moins de 100 m²
- Aires de stationnement de moins de 10 unités
- Création de sentiers
- Travaux routiers
- Mobilier urbain
- Œuvre d'art
- Autre

Attention : Les clôtures sont soumises à Déclaration Préalable (DP) en site inscrit (R.421-12 du Code de l'urbanisme)

Description du projet

--

Fait à : Le : Signature du demandeur	Demande reçue le : Cachet
--	----------------------------------

Formulaire à transmettre à la Préfecture du département où se situent les travaux – Bureau de l'Aménagement de l'Espace ou Bureau de l'Environnement

Une copie de ce formulaire est à transmettre à l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine
[udap.\[nom du département\]@culture.gouv.fr](mailto:udap.[nom du département]@culture.gouv.fr)

Accompagné des pièces suivantes : 1. Repérage cartographique ; 2. Note de présentation du projet

L'inspection des sites de la DREAL Nouvelle-Aquitaine
sp.dapl.sahpl.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr
ainsi que les services de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine
sont à votre disposition pour toute question ou conseil en amont du dépôt de votre dossier et tout au long de l'instruction de la déclaration. N'hésitez pas à les contacter



CONTENU DU DOSSIER

Afin qu'il puisse être jugé de l'impact paysager des travaux et/ou installations, le dossier, proportionné à la nature des travaux, devra comprendre les pièces suivantes :

1. Repérage cartographique

- Plan de situation au 1/25000e faisant apparaître l'emplacement des travaux projetés et les limites du site
retrouvez les périmètres des sites inscrits sur geoportail-urbanisme.gouv.fr
- Plans masse coté avant/après sur plan cadastral – échelle 1:5000e
faisant apparaître végétation, murets, clôture, constructions ...
- Extrait du règlement graphique du plan local d'urbanisme

2. Note de présentation du projet

Le volet paysager du dossier de permis ou de déclaration doit être explicite, précis et illustré. Il doit permettre de juger de l'insertion paysagère du projet dans le site (nature des matériaux utilisés, couleurs...). La gestion des abords de la construction doit être aussi précisée (traitement de la végétation, des surfaces de revêtements, mesures d'insertion dans la pente...).

Les photographies doivent permettre d'illustrer l'environnement immédiat et lointain du projet, afin d'évaluer son impact dans le site. On n'hésitera pas à fournir plusieurs photographies et éléments d'illustration.

Présentation du projet

- Contexte :
 - objectifs du projet, justification du lieu d'implantation ;
 - état actuel du lieu, autres protections et réglementations ;
 - historique du terrain (autres travaux déjà autorisés ou refusés), le cas échéant présentation d'autres travaux d'ores et déjà prévisibles ainsi que leur ampleur et leur impact ;
 - etc.
- Projet :
 - état final du lieu et détail des interventions prévues
 - détail des impacts de la phase travaux, calendrier prévisionnel des travaux, durée d'implantation si temporaire.
 - pour les manifestations, préciser la durée, l'objet, le temps de présence des installations avant/après ainsi que la nature des installations mises en place

Notice paysagère

- Photos et illustrations depuis différents points de vue avant et après travaux : vue des lieux avant travaux : environnement proche et lointain ; vue projetée après travaux : photo-montages, croquis, plans etc.
- Description détaillée des éléments visuels : revêtements, matériaux, couleurs, traitement végétal, etc.
- Impacts sur le site et le paysage : justification des choix opérés, description des modifications apportées à l'état du site, évaluation des impacts paysagers. Mesures prises pour éviter, réduire ou compenser l'impact le cas échéant.